

A 26 - 56

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRIAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L2213-1 à l'article L2213-6-1 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment à l'article L131-1 ;

VU le Code de la Route, notamment à l'article R411-25 et L121-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée pour la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement et sécuriser le défilé des classards organisé à l'occasion du banquet des classes de VIRIAT le dimanche 12 avril 2026

ARRÊTE

- Article 1** La circulation de tous les véhicules sera interdite le dimanche 12 avril 2026 de 9 H à 14 H 30 :
Rue Prosper Convert – Rue des Anciens Combattants (depuis la Rue de la Barre jusqu'au carrefour du centre village) – Allée des Vieilles Ecoles - Rue de la Barre – Rue Marcel Pagnol – Rue Jacques Prévert
Les accès aux parkings de la salle des fêtes seront interdits.
Le stationnement sera interdit Rue Prosper Convert
En raison de l'implantation d'un chapiteau, le stationnement sera interdit sur le parking avant de la salle des fêtes du vendredi 10 avril 2026 à 14 h jusqu'au mardi 14 avril à 12 h.
- Article 2** Une déviation sera possible dans les deux sens :
Chemin du Quartier Jayr – Chemin de la Gelière - Chemin du Moulin de Riondaz – Rue des Carronniers – Chemin de Thévenon
- Article 3** La mise en place du dispositif de sécurité sera assurée par l'organisateur
Les voies désignées seront fermées à la circulation selon plan ci-joint par la mise en place de barrières et/ou de véhicules bœliers (en annexe liste des véhicules utilisés)
- Article 4** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur.
Copie du présent arrêté sera adressé à :
- Amicale Classe 2006
- Pompiers de Viriat
- Services de Police

Fait à VIRIAT, le 24 mars 2026

Le Maire,

Bernard PERRET



LISTE VEHICULES BELIER

Marque/modèle : Citroën Jumpy

Immatriculation : EP-157-GA

N° d'assurance : 420093390023

Marque/modèle : Mitsubishi L200

Immatriculation : BM-173-KQ

N° d'assurance : 420093390022

Marque/modèle : Toyota Proace

Immatriculation : FX-491-YN

N° d'assurance : 0507403750018

Marque/modèle : Dacia Duster

Immatriculation : DD-199-zh

N° d'assurance : 000002830794304

Marque/modèle : Renault Kadjar

Immatriculation : ET-608-LN

N° d'assurance : 171064801G002

Marque/modèle : Renault Clio

Immatriculation : GN-611-RY

N° d'assurance : 20525552404

